

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 527

13 mars 2006

### SOMMAIRE

Agrichemalux S.A., Luxembourg . . . . .	25279	Luxembourg Finance House S.A., Luxembourg . .	25287
Anegada S.A., Luxembourg . . . . .	25250	LWB Refractories S.A., Luxembourg . . . . .	25256
APW Finance (Luxembourg), S.à r.l., Münsbach . .	25257	MAL, Migraine Action Luxembourg, A.s.b.l., Lu-	
Argo Services & Consulting S.A., Luxembourg . . .	25280	xembourg . . . . .	25258
Arguedas Holding S.A., Luxembourg . . . . .	25266	Maitland Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	25255
Arguedas Holding S.A., Luxembourg . . . . .	25266	Marmont International S.A., Luxembourg . . . . .	25250
AZ Electronic Materials, S.à r.l., Luxembourg . . . .	25250	Mctrustco Luxembourg S.A., Bereldange . . . . .	25294
Azego Technology Services, S.à r.l., Luxembourg . .	25295	Meluna Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	25260
Azego Technology Services, S.à r.l., Luxembourg . .	25296	Molinari 98 S.A., Luxembourg . . . . .	25277
B.D.C.C., S.à r.l., Luxembourg . . . . .	25276	Muka Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	25251
Buderus Foundry Management, S.à r.l., Luxem-		Ogura S.A.H., Luxembourg . . . . .	25287
bourg . . . . .	25293	Pfizer Precision Holdings, S.à r.l., Luxembourg . .	25265
Colt Financial Holding S.A., Luxembourg-Kirch-		Phone Box S.A., Luxembourg . . . . .	25265
berg . . . . .	25256	Phoneturbo Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . .	25265
Dahab Holdings S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . .	25256	PK Diffusion, S.à r.l., Leudelange . . . . .	25276
DB Valoren, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	25281	Premier Racing, S.à r.l. . . . .	25280
DB Valoren, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	25281	Premier Racing, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	25280
Dieschbourg & Fils, S.à r.l., Echternach . . . . .	25275	Queristics Investment, S.à r.l., Luxembourg . . . .	25278
Eaton Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	25277	RABN S.A., Dudelange . . . . .	25287
Elpee Productions, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	25279	Recticel Ré S.A. . . . .	25288
Eraorafin Holding S.A., Luxembourg . . . . .	25278	Recticel Ré S.A. . . . .	25288
Estates S.A., Luxembourg . . . . .	25292	Resan S.A., Alzingen . . . . .	25275
Euro-Marketing, S.à r.l., Grevenmacher . . . . .	25289	Resan S.A., Luxembourg . . . . .	25275
Eurosquare 1 Investments, S.à r.l., Luxembourg . .	25293	Run Participations S.A., Luxembourg . . . . .	25277
Eurosquare 1 Investments, S.à r.l., Luxembourg . .	25293	S.C.I. Devlux, Luxembourg . . . . .	25291
Eurosquare 1 Investments, S.à r.l., Luxembourg . .	25293	Sanrieko, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	25279
First Avenue S.A., Luxembourg . . . . .	25289	Sanrieko, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	25279
Foralux - Forage et Sciage Béton, S.à r.l., Kehlen .	25260	Sellcom Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	25287
Ginny (Luxembourg), S.à r.l., Münsbach . . . . .	25260	Serafin Holding S.A., Luxembourg . . . . .	25266
Graphing Consult S.A., Luxembourg . . . . .	25260	Société de Gérance Maritime S.A., Luxembourg .	25257
Grassetto International S.A., Luxembourg . . . . .	25288	Solmar Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	25286
Hot Chocolate GmbH - Distribution de Boissons		Sophaur S.A., Luxembourg . . . . .	25257
Chaudes et Froides, Remerschen . . . . .	25286	Stab Development, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	25255
I.G. Axell Holding S.A., Luxembourg . . . . .	25289	Télémaque, Sicav, Steinsel . . . . .	25250
IBH, Immobilière Betz et Hettinger, S.à r.l., Lu-		Trinity Rent, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	25276
xembourg . . . . .	25276	Villor S.A., Luxembourg . . . . .	25278
Kilt Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	25282	Vodafone International M, S.à r.l., Luxembourg . .	25288
Lancelot Consulting, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	25265	Washington Immo S.A., Luxembourg . . . . .	25280
Link Logistics S.A., Kehlen . . . . .	25265	xGraphix, S.à r.l., Luxembourg-Bonnevoie . . . . .	25281

**ANEGADA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 89.821.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00746, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ANEGADA S.A.

Signatures

(105885.3/655/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

**MARMONT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 10.797.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, réf. LSO-BL01823, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

(106458.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

**AZ ELECTRONIC MATERIALS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 24.618.725,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 102.425.

**EXTRAIT**

En date du 5 octobre 2005 l'associé unique de la Société, DAVOS MIDCO, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 102.424, a changé sa dénomination sociale en AZ ELECTRONIC MATERIALS MIDCO, S.à r.l.

Senningerberg, le 6 décembre 2005.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01642. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106464.3/4170/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

**TELEMAQUE, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.  
R. C. Luxembourg B 22.648.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 14 novembre 2005*

Peuvent engager la SICAV pour toute opération sans limitation de montant et sur leur seule signature:

H. de Crouy-Chanel / M. Tournier.

Peuvent engager la SICAV pour toute opération sur titres ou transferts entre les différents comptes de la SICAV quel que soit le montant et sur leur seule signature:

A. Marguet / M. Vansteenberghé / S. Weisse.

Pour extrait certifié conforme

J. Bruxer / G. de Ganay / J. Berthon / D. Villeroy de Galhau

*Président / Administrateur / Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02049. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106471.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

**MUKA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 112.476.

—  
STATUTES

In the year two thousand and five, on the first day of December.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., in abbreviation MPI LUX S.A., with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B and number 5.524,

represented by Mr Raphaël Rozanski, private employee, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy under private seal given on November 30th, 2005.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, duly represented, intends to incorporate a «société à responsabilité limitée unipersonnelle», of which it has established the Articles of Incorporation as follows:

**Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée unipersonnelle» which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and by the present Articles of Incorporation.

A member may join with one or more other person(s) at any time to form a joint membership and likewise they may at any time dissolve such joint membership and restore the «unipersonnelle» status of the Company.

**Art. 2.** The object of the Company is to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

**Art. 3.** The Company is incorporated under the name of MUKA INVESTMENTS, S.à r.l.

**Art. 4.** The Company has its registered Office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of its sole member or in case of plurality of members by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments) both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The Company is formed for an undetermined period.

**Title II.- Capital - Corporate units**

**Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 250 (two hundred fifty) corporate units with a par value of EUR 50.- (fifty Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each corporate unit confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of corporate units in existence.

**Art. 7.** Corporate units may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the corporate units are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the corporate units shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of corporate units representing at least three quarters of the rights owned by the survivors. In this case, however, the approval is not required if the corporate units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The Company may acquire corporate units in its own capital provided that the Company has sufficient freely distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of corporate units held by it in its own corporate capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of members.

### **Title III.- Management**

**Art. 8.** The Company is managed by one or more managers, either members or not, appointed and removed by the sole member or, as the case may be, the members.

Towards third parties the Company is validly bound by the individual signature of the sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signatures of two managers.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are invested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

### **Title IV.- Decisions of the sole member - Collective decisions of the members**

**Art. 9.** The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of the section XII of the law of August 10th, 1915 on «société à responsabilité limitée».

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the meeting of members.

Resolutions at members' meetings are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of members representing more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles of Association and to dissolve and liquidate the Company may only be carried out by a majority in number of members owning at least three quarters of the Company's corporate capital.

### **Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions**

**Art. 10.** The Company's financial year runs from January 1st of each year to December 31st.

**Art. 11.** Each year, as of December 31st, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five per cent annual contribution shall be resumed until such one-tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis;
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward;
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members.

### **Title VI.- Dissolution**

**Art. 12.** The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidator(s) appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the corporate units they hold.

### **Title VII.- General provision**

**Art. 13.** For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

#### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on December 31st, 2005.

#### *Subscription and payment*

All the corporate units have been entirely subscribed by the company MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. in abbreviated form MPI LUX S.A., prenamed.

They have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,500.- (one thousand and five hundred Euro).

*Resolutions of the sole member*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, duly represented, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The manager of the Company, for an unlimited period, is:

- The company UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B and number 64.474.

The Company will be bound by the individual signature of its sole manager.

2) The registered office of the Company is fixed at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, duly represented, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party, duly represented, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy holder, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, he signed with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le premier décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., en abrégé MPI LUX S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 5.524,

représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 novembre 2005.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée, déclare vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

**Art. 2.** La Société a pour objet d'accomplir tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières directement liées à la création, la gestion et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toutes activités sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet. La Société devra être considérée selon les dispositions applicables comme une «Société de Participations Financières».

La Société pourra s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de MUKA INVESTMENTS, S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité des associés, par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire des associés.

La Société pourra avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

**Art. 5.** La durée de la Société est illimitée.

**Titre II.- Capital - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 250 (deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

**Art. 7.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique de même que leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, néanmoins, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transférées soit aux héritiers réservataires soit à l'époux survivant.

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves librement distribuables.

L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres parts devront se faire par le biais d'une résolution d'une assemblée générale des associés et sous les conditions à fixer par une telle assemblée générale des associés.

### **Titre III.- Gérance**

**Art. 8.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

### **Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés**

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus au(x) gérant(s) sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée des associés.

Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

### **Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

**Art. 11.** Chaque année, au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société seront transférés à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion d'un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle;
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus;
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

### **Titre VI.- Dissolution**

**Art. 12.** La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

### **Titre VII.- Disposition générale**

**Art. 13.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés se réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2005.



*Souscription et libération*

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par la société MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. en abrégé MPI LUX S.A., préqualifiée.

Elles ont été entièrement libérées par un versement en espèces de sorte que le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

*Résolutions de l'associée unique*

Et à l'instant l'associée unique, dûment représentée, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante unique de la Société pour une durée indéterminée:

- La société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 64.474.

La Société sera engagée par la signature individuelle de sa gérante unique.

2) Le siège de la Société est fixé à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête de la comparante, dûment représentée, le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de cette même comparante, dûment représentée, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Rozanski, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, vol. 150S, fol. 99, case 4. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 13 décembre 2005.

T. Metzler.

(108354.3/222/270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

**STAB DEVELOPMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 101.514.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL01197, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STAB DEVELOPMENT, S.à r.l.

Signature / Signature

Gérant / Gérant

(105938.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

**MAITLAND LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,  
(anc. MAITLAND MANAGEMENT SERVICES S.A.).**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 13.583.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 30 août 2005:

- Madame Alanna Woods, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, a été nommée Administrateur-délégué.

Luxembourg, le 30 août 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07255. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(106466.3/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

**COLT FINANCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 47.052.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 21 novembre 2005 que les administrateurs sortants suivants:

- Annie Swetenham, Corporate Executive, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

- Gérard Muller, Economiste, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

- Fernand Heim, Directeur Financier, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

ainsi que le Commissaire aux Comptes sortant:

- STENHAM, S.à r.l. (anciennement StenGest, S.à r.l.), avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

ont été reconduits dans leurs fonctions respectives jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00767. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106438.3/521/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

**DAHAB HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 17.008.

Il résulte d'une décision du 3 novembre 2005 que Mme Damarise Gargour, corporate manager, demeurant à Beyrouth, Liban, a démissionné de son poste d'administrateur, avec effet immédiat. Il n'a pas été pourvu à son remplacement, de telle sorte que le nombre des administrateurs au sein du conseil d'administration est réduit de cinq à quatre.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00772. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106437.3/521/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

**LWB REFRACTORIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 104.591.

*Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires datée du 26 octobre 2005*

1) Le siège social a été transféré de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

2) Le nombre des administrateurs a été augmenté de 3 à 4;

3) Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010, Monsieur Folkert Schukken, administrateur de sociétés, né le 3 décembre 1935 à Wonseradeel, Pays-Bas, demeurant à NL-3971 JG Driebergen, 6, Dennenlaan (Pays-Bas), a été nommé administrateur et président du conseil d'administration.

Régime de signature statutaire.

«Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.»

Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour LWB REFRACTORIES S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2005, réf. LSO-BK07661. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106505.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.



**SOCIETE DE GERANCE MARITIME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 70.596.

—  
DISSOLUTION

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 18 octobre 2005*

L'assemblée a prononcé la clôture de la liquidation et a constaté que la société anonyme SOCIETE DE GERANCE MARITIME S.A. a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq années à partir d'aujourd'hui à son ancien siège social, à savoir le 3A, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
TOLTEC HOLDINGS LIMITED

*Le liquidateur*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01610. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(106460.3/717/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**APW FINANCE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 845.450,-.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 93.269.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions circulaires des associés du 28 novembre 2005 que Madame Samantha Kirby, expert-comptable, née à Hull, Royaume-Uni le 28 décembre 1970 et demeurant au 88, Pevensey Way, Frimley, Surrey GU16 UX, Royaume-Uni, a été nommée gérante de la catégorie A en remplacement de Monsieur Keith Gulliver, gérant démissionnaire de la catégorie A.

Madame Samantha Kirby est nommée avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2005 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02181. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(106475.3/556/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**SOPHAUR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 38.849.

—  
*Extrait des décisions prises lors l'assemblée générale ordinaire en date du 16 novembre 2005*

Le siège social a été transféré de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2009, Monsieur Jean Fell, expert-comptable, né le 9 avril 1956 à Echternach (Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé administrateur et administrateur-délégué en remplacement de Monsieur Gérard Matheis démissionnaire de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué.

Régime de signature statutaire:

«La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.»

Luxembourg, le 28 novembre 2005.

*Pour SOPHAUR S.A.*

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2005, réf. LSO-BK07669. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(106509.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**MAL, MIGRAINE ACTION LUXEMBOURG, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.

R. C. Luxembourg F 1.337.

**STATUTS****1. Dénomination, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est dénommée MIGRAINE ACTION LUXEMBOURG, A.s.b.l. L'association a le droit d'utiliser l'abréviation MAL dans tous les actes, publications et autres documents publiés par l'association, ou sous son autorité. Elle se trouve régie par les présents statuts et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**Art. 2.** Le siège social est établi à L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks. Il peut être transféré, par décision du Conseil d'Administration, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

**2. Objet, Durée**

**Art. 3.** L'association a pour objet:

1. De promouvoir la conscience et la compréhension des migraines et d'autres formes de maux de tête et d'encourager la mise en place d'initiatives pour la qualité et son management au Grand-Duché de Luxembourg et leur apporter un support.

2. D'améliorer l'accès aux diagnostics et traitements appropriés pour les personnes qui souffrent de troubles de maux de tête.

3. De promouvoir et de déployer l'information nécessaire et le comportement adéquat en cas de migraine ou d'autres maux de tête.

4. De rassembler des informations et de promouvoir les besoins des personnes souffrant de migraines ou d'autres maux de tête auprès des politiques et des responsables des organismes différents.

5. De promouvoir et de soutenir la recherche des migraines et d'autres maux de tête.

6. De travailler en partenariat avec le WORLD HEADACHE ALLIANCE (WHA) et d'autres organisations du domaine pour promouvoir les objectifs communs en Europe.

7. D'appuyer les cibles et objectifs de la campagne globale contre les maux de tête Lifting the Burden.

8. De coordonner les efforts des organismes intéressés au Luxembourg.

MAL est un organisme non-religieux, non-politique et dans but lucratif.

La mise en oeuvre de son objectif est réalisée en conformité avec les dispositions des présents statuts et du règlement d'ordre intérieur qui est arrêté par le Conseil d'Administration.

**Art. 4.** Afin de réaliser ses objectifs, MAL peut acquérir, recevoir et gérer des patrimoines mobiles ou immobiliers, postuler pour être subventionné, accepter des donations et héritages, gérer toutes les contributions, subventions et autres recettes de fonds financiers, périodiques ou non.

**Art. 5.** L'association est constituée pour une durée illimitée.

**3. Membres**

**Art. 6.** L'association comprend des membres, personnes physiques ou morales adhérant à l'objet de l'association.

Le nombre des membres est illimité, mais ne peut pas être inférieur à trois. MAL est composé de membres ordinaires, de membres associés et de membres honoraires.

Sont éligibles comme membres ordinaires avec droit de vote dans l'Assemblée Générale: Les membres fondateurs, et tout autre organisme créé d'après la législation luxembourgeoise et qui appuie les personnes affectées de migraine ou d'autres maux de tête. Le conseil d'administration va proposer de tels organismes comme membres ordinaires à l'Assemblée Générale, qui va prendre décision par simple majorité de votes.

**4. Admission**

**Art. 7.** L'admission d'un membre est décidée par le Conseil d'Administration à la majorité des membres présents. Sa décision est souveraine. Elle ne doit pas être motivée.

Sont membres ceux qui sont admis et qui ont payé leur cotisation.

Le nombre de membres est illimité. Il ne peut être inférieur à trois (3).

**Art. 8.** La qualité de fondateur est décidée par l'assemblée générale à la majorité des voix et sur proposition du Conseil d'Administration.

**5. Démission, exclusion**

**Art. 9.** La qualité de membre cesse de plein droit par le décès, la mise en tutelle ou en faillite, la mise en liquidation volontaire ou judiciaire ou l'ouverture d'une procédure de gestion contrôlée d'un membre ou par le fait pour un membre de se retirer des affaires.

Tout membre est libre de se retirer à tout moment de l'association en adressant sa démission par écrit au Conseil d'Administration.

Tout membre qui ne paie pas sa cotisation pendant l'année sociale, est réputé démissionnaire.

L'Assemblée Générale, statuant à la majorité des deux tiers des voix, peut prononcer l'exclusion d'un membre qui viole ses obligations statutaires ou qui nuit gravement aux intérêts ou à l'image de l'association.

**Art. 10.** Le membre qui ne fait plus partie de l'association aux termes des dispositions de l'Article 9, ainsi que ses ayants droits, n'ont aucun droit sur le fonds social. Ils ne peuvent réclamer ou requérir ni relevé, ni reddition des comptes, ni apposition des scellés, ni inventaire. Les cotisations versées restent acquises à l'association.

## 6. Cotisations

**Art. 11.** Le montant de la cotisation annuelle des membres est fixé chaque année, pour l'exercice à venir, par l'Assemblée Générale annuelle, sur proposition du Conseil d'Administration. Les cotisations sont payables dans le mois qui suit l'appel de cotisation.

## 7. Assemblée Générale

**Art. 12.** L'Assemblée Générale est composée des membres ordinaires de l'association.

**Art. 13.** L'Assemblée Générale est le pouvoir souverain de l'association. Elle possède les pouvoirs qui lui sont expressément reconnus par la loi ou les présents statuts.

Sont notamment de sa compétence:

1. les modifications des statuts;
2. la nomination et la révocation des membres du Conseil d'Administration;
3. l'adoption des budgets et des comptes;
4. la dissolution de l'association;
5. l'exclusion des membres.

**Art. 14.** Il doit être tenu au moins une Assemblée Générale par an. Cette Assemblée Générale doit se tenir au courant du deuxième semestre de chaque année.

Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou suite à la demande écrite d'un quart au moins (1/4) des membres.

**Art. 15.** Tous les membres sont convoqués à l'assemblée générale par lettre ordinaire soixante (60) jours avant l'assemblée. La convocation est contre-signée par le Président ou un membre désigné du Conseil d'Administration. Elle mentionne le lieu de l'assemblée, la date et l'heure de début.

L'ordre du jour établi par le Conseil d'Administration doit être joint à la convocation. L'assemblée Générale ne peut délibérer valablement que sur les points mentionnés dans l'ordre du jour.

**Art. 16.** L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration.

En cas d'empêchement du Président, ses fonctions sont assumées par le Vice-président ou, à défaut, par un autre membre du Conseil d'Administration.

**Art. 17.** L'Assemblée Générale ordinaire prend les résolutions à la majorité des voix des membres présents.

Tout membre ordinaire a droit à une (1) voix.

Chaque membre a le droit de se faire représenter par un autre membre moyennant procuration écrite à remettre au Président du Conseil d'Administration avant l'assemblée. Chaque membre ne peut représenter qu'un seul membre absent. En cas de parité de voix, celle du Président est prépondérante.

**Art. 18.** Un procès-verbal des discussions et décisions est rédigé lors de l'Assemblée Générale et signé par le Président ou son suppléant.

Les décisions de l'Assemblée Générale sont consignées dans un procès-verbal signé par le président et un autre membre du Conseil d'Administration.

Un registre des procès-verbaux est conservé au siège social où tous les membres et tiers peuvent en prendre connaissance, sans déplacement du registre.

**Art. 19.** Chaque année, la clôture de l'exercice se fait pour le 31 décembre. Les comptes, les écritures, les recettes, les dépenses et la consistance du capital sont vérifiés par deux réviseurs de caisse. Le budget prévu pour l'année suivante est présenté lors de l'Assemblée Générale.

**Art. 20.** En cas de dissolution volontaire, l'Assemblée Générale peut désigner un ou deux liquidateurs et déterminer leurs pouvoirs.

## 8. Modification des statuts, Dissolution, Liquidation

**Art. 21.** Il est procédé aux modifications des statuts et à la dissolution de l'association conformément aux dispositions de la loi. Toute proposition d'amendement des statuts ou de dissolution de MAL doit être faite par le Conseil d'Administration ou par un membre ordinaire de MAL.

## 11. Dispositions générales

**Art. 32.** Pour toute question non prévue par les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06442. – Reçu 551 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111252.3/000/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2005.

**GINNY (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 82.579.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02487, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(106482.3/556/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

**FORALUX - FORAGE ET SCIAGE BETON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.  
R. C. Luxembourg B 53.610.

*Cessions de parts sociales*

Le capital social de la société FORALUX - FORAGE ET SCIAGE BETON, S.à r.l., est suite à l'augmentation de capital acté par-devant M<sup>e</sup> Seckler en date du 30 octobre 2003, représenté par 100 parts sociales et détenu comme suit:

Monsieur Jean-Pierre Sabus ..... 100 parts sociales

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL01109. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106488.3/1682/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

**GRAPHING CONSULT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 100.593.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL01060, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Signature.

(106494.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

**MELUNA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 112.467.

**STATUTES**

In the year two thousand and five, on the first day of December.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., - in abbreviation MPI LUX S.A., with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B and number 5.524, represented by Mr Raphaël Rozanski, private employee, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy under private seal given on November 30th, 2005.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, duly represented, intends to incorporate a «société à responsabilité limitée unipersonnelle», of which it has established the Articles of Incorporation as follows:

**Title I. - Form, Object, Name, Registered office, Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée unipersonnelle» which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and by the present Articles of Incorporation.

A member may join with one or more other person(s) at any time to form a joint membership and likewise they may at any time dissolve such joint membership and restore the «unipersonnelle» status of the Company.

**Art. 2.** The object of the Company is to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

**Art. 3.** The Company is incorporated under the name of MELUNA INVESTMENTS, S.à r.l.

**Art. 4.** The Company has its registered Office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of its sole member or in case of plurality of members by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments) both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The Company is formed for an undetermined period.

### **Title II. - Capital, Corporate units**

**Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 250 (two hundred fifty) corporate units with a par value of EUR 50.- (fifty Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each corporate unit confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of corporate units in existence.

**Art. 7.** Corporate units may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the corporate units are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the corporate units shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of corporate units representing at least three quarters of the rights owned by the survivors. In this case, however, the approval is not required if the corporate units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The Company may acquire corporate units in its own capital provided that the Company has sufficient freely distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of corporate units held by it in its own corporate capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of members.

### **Title III. - Management**

**Art. 8.** The Company is managed by one or more managers, either members or not, appointed and removed by the sole member or, as the case may be, the members.

Towards third parties the Company is validly bound by the individual signature of the sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signatures of two managers.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are invested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

### **Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members**

**Art. 9.** The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of the section XII of the law of August 10th, 1915 on «société à responsabilité limitée».

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the meeting of members.

Resolutions at members' meetings are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of members representing more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles of Association and to dissolve and liquidate the Company may only be carried out by a majority in number of members owning at least three quarters of the Company's corporate capital.

### **Title V. - Financial year, Balance sheet, Distributions**

**Art. 10.** The Company's financial year runs from January 1st of each year to December 31st.

**Art. 11.** Each year, as of December 31st, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason what-

soever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five per cent annual contribution shall be resumed until such one-tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members.

#### **Title VI. - Dissolution**

**Art. 12.** The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidator(s) appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the corporate units they hold.

#### **Title VII. - General provision**

**Art. 13.** For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

##### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on December 31st, 2005.

##### *Subscription and payment*

All the corporate units have been entirely subscribed by the company MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. - in abbreviated form MPI LUX S.A., prenamed.

They have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

##### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,500.- (one thousand and five hundred Euro).

##### *Resolutions of the sole member*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, duly represented, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The manager of the Company, for an unlimited period, is:

- The company UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B and number 64.474.

The Company will be bound by the individual signature of its sole manager.

2) The registered office of the Company is fixed at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, duly represented, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party, duly represented, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy holder, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, he signed with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le premier décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., - en abrégé MPI LUX S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 5.524, représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 novembre 2005.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.



Laquelle comparante, dûment représentée, déclare vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup>. - Forme juridique, Objet, Dénomination, Siège social, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

**Art. 2.** La Société a pour objet d'accomplir tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières directement liées à la création, la gestion et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toutes activités sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet. La Société devra être considérée selon les dispositions applicables comme une «Société de Participations Financières».

La Société pourra s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de MELUNA INVESTMENTS, S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité des associés, par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire des associés.

La Société pourra avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

**Art. 5.** La durée de la Société est illimitée.

### **Titre II. - Capital, Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 250 (deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

**Art. 7.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique de même que leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, néanmoins, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transférées soit aux héritiers réservataires soit à l'époux survivant.

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves librement distribuables.

L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres parts devront se faire par le biais d'une résolution d'une assemblée générale des associés et sous les conditions à fixer par une telle assemblée générale des associés.

### **Titre III. - Gérance**

**Art. 8.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

### **Titre IV. - Décisions de l'associé unique, Décisions collectives d'associés**

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus au(x) gérant(s) sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée des associés.

Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

### **Titre V. - Année sociale, Bilan, Répartitions**

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

**Art. 11.** Chaque année, au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société seront transférés à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion d'un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

### **Titre VI. - Dissolution**

**Art. 12.** La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

### **Titre VII. - Disposition générale**

**Art. 13.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2005.

#### *Souscription et libération*

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par la société MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. - en abrégé MPI LUX S.A., préqualifiée.

Elles ont été entièrement libérées par un versement en espèces de sorte que le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

#### *Résolutions de l'associée unique*

Et à l'instant l'associée unique, dûment représentée, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante unique de la Société pour une durée indéterminée:

- La société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 64.474.

La Société sera engagée par la signature individuelle de sa gérante unique.

2) Le siège de la Société est fixé à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête de la comparante, dûment représentée, le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de cette même comparante, dûment représentée, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Rozanski, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, vol. 150S, fol. 99, case 3. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 13 décembre 2005.

T. Metzler.

(108233.3/222/268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

**LANCELOT CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 13B, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 63.743.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL01068, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Signature.

(106498.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

**PHONETURBO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 87.983.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL01071, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Signature.

(106501.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

**PHONE BOX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 87.507.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL01076, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Signature.

(106503.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

**LINK LOGISTICS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8287 Kehlen, route d'Olm.  
R. C. Luxembourg B 45.964.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL01104, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Signature.

(106508.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

**PFIZER PRECISION HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.128.500,-.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 103.105.

EXTRAIT

Suite à la liquidation de la société CARIBE SEARLE (GIBRALTAR) LIMITED, le 18 octobre 2004, toutes les parts de cette dernière dans le capital de PFIZER PRECISION HOLDINGS, S.à r.l. ont été transférées à SEARLE LTD. Depuis le 18 octobre 2004, SEARLE LTD est l'associé unique de PFIZER PRECISION HOLDINGS, S.à r.l. et détient toutes les 42.570 parts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PFIZER PRECISION HOLDINGS, S.à r.l.*

BONN SCHMITT STEICHEN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02428. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106510.3/275/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

**ARGUEDAS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 68.062.

**Scindée en****ARGUEDAS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

**SERAFIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

L'an deux mille cinq, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ARGUEDAS HOLDING S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 68.062, constituée suivant acte de scission reçu par le notaire soussigné en date du 29 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 226 du 1<sup>er</sup> avril 1999 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 19 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 243 du 3 avril 2001.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Frédérique Mignon, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Patricia Rubeo-Lisa, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Approbation du projet de scission publié au Mémorial le 21 octobre 2005.
2. Constatation de la réalisation de la scission à la date de l'assemblée, sans préjudice des dispositions de l'article 302 sur les effets de la scission à l'égard des tiers.
3. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société scindée.
4. Détermination du lieu de conservation des documents sociaux de la société scindée pendant le délai légal.
5. Approbation des statuts des sociétés résultant de la scission tels que publiés au Mémorial C du 21 octobre 2005.
6. Nomination des organes sociaux des sociétés résultant de la scission.
7. Fixation des adresses des sociétés résultant de la scission et mandat à conférer au conseil d'administration de déplacer celles-ci à l'intérieur de la commune du siège statutaire.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphés ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Le Président expose ensuite que:

1. le projet de scission établi par le Conseil d'Administration en date du 7 octobre 2005 a été publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1078 du 21 octobre 2005;

2. les actions des deux nouvelles sociétés étant réparties entre les actionnaires de la société à scinder de manière strictement proportionnelle à leur participation dans le capital social, il a pu être fait abstraction du rapport spécial visé par l'article 294 conformément à l'article 307 (5) de la loi concernant les sociétés commerciales;

3. le projet de scission, les comptes annuels de la Société ainsi que le rapport de gestion des trois derniers exercices de la Société ainsi qu'un état comptable arrêté à la date du 30 septembre 2005 ont été déposés pendant le délai légal au siège social de la société à la disposition des actionnaires. Une attestation certifiant leur dépôt au siège restera annexée aux présentes.

Ces faits reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée approuve la scission conformément au projet de scission tel qu'il a été publié le 21 octobre 2005 en conformité avec l'article 290 de la loi concernant les sociétés commerciales.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée constate que conformément aux articles 288 et 307 de la loi concernant les sociétés commerciales la scission telle que décrite dans le projet de scission est devenue définitive avec effet à ce jour. En conséquence, l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société scindée, sans exception ni réserve, est par suite de sa dissolution sans liquida-

tion transféré aux deux sociétés anonymes nouvellement constituées avec effet à ce jour, sans préjudice des dispositions de l'article 302 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les deux nouvelles sociétés anonymes ainsi créées sont dénommées:

1. ARGUEDAS HOLDING S.A.,
2. SERAFIN HOLDING S.A.,

et auront leur siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

(ci-après dénommées «les sociétés anonymes nouvelles»).

Les actions des sociétés anonymes nouvelles sont attribuées sans soulte aux actionnaires de la société scindée, de manière strictement proportionnelle à leur participation dans le capital de la Société, à raison d'une action nouvelle dans chacune des deux nouvelles sociétés pour une action de la société scindée.

L'Assemblée approuve l'apport et la répartition des éléments actifs et passifs du patrimoine total de la Société arrêtée à la date du 30 septembre 2005 aux deux sociétés nouvelles, tels que proposés dans le projet de scission.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide que les documents sociaux de la société scindée seront conservés pendant le délai légal à l'ancien siège social de la société scindée à Luxembourg, 23, Val Fleuri.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée approuve la création sous forme authentique des deux sociétés anonymes nouvelles et les statuts tels que proposés dans le projet de scission comme élément de la scission et requiert le notaire instrumentant de constater authentiquement leur constitution et leurs statuts, tels que publiés le 21 octobre 2005, au Mémorial, Recueil C, à savoir:

### **1. ARGUEDAS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

#### **Luxembourg**

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de ARGUEDAS HOLDING S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque les événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré provisoirement transféré à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de vie de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations ainsi que les dépôts bancaires pour son propre compte.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à neuf cent cinquante-quatre mille trois cent quatre-vingt-dix euros et sept cents (954.390,07 EUR) représenté par dix mille quatre cent soixante-seize (10.476) actions sans désignation de valeur nominale. Les actions sont au porteur. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

#### *Usufruit et Nu-propriété*

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-propriétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque action sont les suivants:

- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires, sauf pour l'assemblée se prononçant sur la mise en liquidation de la société,
- droit aux dividendes.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés pour chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun pour autant qu'ils n'aient pas été expressément réservés ci-avant à l'usufruitier et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

**Art. 6.** La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition

ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur base de l'actif social net conformément à l'article 7 ci-après.

**Art. 7.** Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action déterminée par le conseil d'administration à la date d'évaluation selon les modalités fixées ci-après.

La valeur de rachat des actions de la société s'exprimera par un chiffre par action et sera déterminée à la date d'évaluation en divisant les avoirs nets de la société constitués par ses avoirs moins ses engagements à la fermeture des bureaux à ce jour, par le nombre total des actions de la société en circulation lors de cette fermeture des bureaux, le tout en conformité avec les règles d'évaluation ci-dessous ou dans tout cas non couvert par elles, de la manière que le conseil d'administration estimera juste et équitable. Toutes ces règles d'évaluation et de disposition seront conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le conseil d'administration sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés ou futurs.

#### *Règles d'évaluation*

A) Les avoirs de la société sont censés comprendre:

- a) toutes liquidités en caisse ou en compte y inclus tout intérêt couru;
- b) tous comptes à recevoir;
- c) tous emprunts, actions, parts de capital, obligations, emprunts convertibles, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres que la société possède ou pour lesquels elle a pris des engagements (sous réserve d'ajustements possibles d'une manière qui ne soit pas en opposition avec le paragraphe (B) (i) ci-dessous, pour tenir compte de fluctuations dans la valeur marchande des titres provoquées par la vente ex-dividende, ex-droits ou des pratiques similaires;
- d) tous titres et dividendes en titres à recevoir par la société;
- e) tous intérêts courus sur les valeurs mobilières à revenus fixes que possède la société, sauf si les montants en question sont compris ou inclus dans le principal de ces titres;
- f) les frais de premier établissement de la société y inclus les frais d'émission et de distribution des titres de la société pour autant que ces frais n'ont pas été amortis; et
- g) tous les autres avoirs de tout genre et nature avec les frais payés d'avance;

B) La valeur de ces avoirs sera déterminée comme suit:

(i) la valeur de toutes liquidités en caisse ou en compte, comptes à recevoir, frais payés d'avance, dividendes en liquide et intérêts déclarés ou courus comme indiqué précédemment et non encore encaissés, sera considérée comme étant le montant total, sauf s'il n'est pas sûr que le montant sera payé ou touché en entier, auquel cas sa valeur sera réduite par la société de sorte qu'elle reflète sa valeur réelle, et les dividendes autres qu'en liquide déclarés et non encore reçus relatifs à des titres d'émetteurs qui ont leur centre d'exploitation en dehors des Etats-Unis, du Canada ou du Japon et dont les titres ou «American Depositary receipts» ne sont pas cotés sur un marché boursier situé dans l'un de ces trois pays, seront comptabilisés et évalués comme dividendes en liquide;

(ii) la valeur de tout emprunt, action, part de capital, obligation, emprunt convertible, droit de souscription, warrant, option ou autre valeur d'investissement ou titre qui sera coté ou traité sur un marché boursier, sera déterminée à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation en prenant le dernier cours vendeur de la date d'évaluation à la Bourse qui est normalement le marché principal pour cette valeur mobilière, sauf si cette date d'évaluation est un jour férié à cette Bourse, auquel cas l'on appliquera le dernier cours vendeur du jour ouvrable précédent à cette Bourse, le tout enregistré par les moyens usuels applicables (ou en cas de défaut d'un cours vendeur, le dernier cours acheteur enregistré), mais en cas d'urgence ou de circonstances inhabituelles concernant le commerce de ces valeurs mobilières, si le conseil d'administration considère que ce prix ne reflète pas la valeur marchande réelle, il peut lui substituer tel chiffre qui à ses yeux reflète la valeur marchande réelle;

(iii) la valeur de tout investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment, qui ne sera pas coté ou traité à une Bourse, mais traité à un marché hors Bourse reconnu, sera évalué d'une manière aussi rapprochée que possible de la méthode décrite dans le paragraphe B (ii) ci-dessus, à moins que le conseil d'administration n'estime qu'une autre forme de cotation reflète mieux sa valeur réelle, auquel cas cette forme de cotation sera utilisée;

(iv) la valeur de tout titre soumis à des restrictions (défini comme un titre dont le prix de revente peut être affecté par des restrictions légales ou contractuelles concernant la vente) que possède la société, sera évaluée d'une manière réelle en toute bonne foi par le Conseil d'Administration:

Parmi les facteurs qui seront considérés pour fixer ces prix figurant la nature et la durée des restrictions affectant la vente du titre, le volume du marché pour des titres de la même espèce ou pour des titres dans lesquels le titre soumis à restriction est convertible, et, éventuellement l'abattement initial applicable lors de l'acquisition de ce titre sur la valeur marchande de titres de la même classe qui ne sont pas soumis à des restrictions ou de titres dans lesquels ils sont convertibles;

(v) la valeur de tout autre investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment ou d'autres biens pour lesquels aucune cotation de prix n'est disponible sera la valeur réelle déterminée par le Conseil d'Administration de



bonne foi de telle manière qu'elle soit conforme avec les règles comptables généralement acceptées dans la mesure où elles sont applicables, que le Conseil d'Administration considère appropriées de temps en temps; et

(vi) nonobstant ce qui précède, à chaque date d'évaluation, où la société se sera engagée à:

1) acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément sera indiqué comme une dette de la société alors que la valeur de l'actif à acquérir sera indiquée comme actif de la société;

2) vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément sera indiqué comme un actif de la société et l'élément à livrer ne sera pas renseigné dans les actifs de la société,

sous réserve cependant que si la valeur ou la nature exactes de cette contrepartie ou cet élément d'actif ne sont pas connues à la date d'évaluation, alors leur valeur sera estimée par le Conseil d'Administration.

C) Les dettes de la société sont censées comprendre:

a) tous emprunts, factures et comptes à payer;

b) tous intérêts courus sur des emprunts de la société (y inclus les commissions courues pour l'engagement à ces emprunts);

c) tous frais courus ou à payer;

d) toutes dettes connues, présentes ou futures, y inclus toutes obligations contractuelles échues de payer en liquide ou en nature, y inclus le montant de tous dividendes ou acomptes sur dividendes non payés déclarés par la société, lorsque la date d'évaluation tombe sur la date de déclaration ou y est postérieure, et le montant de tous les dividendes déclarés, mais pour lesquels les coupons n'ont pas encore été présentés et qui, par conséquent, n'ont pas été payés;

e) une provision suffisante pour des taxes sur le capital jusqu'à la date d'évaluation déterminée de temps en temps par le Conseil d'Administration et d'autres réserves éventuelles, autorisées et approuvées par le Conseil d'Administration; et

f) toutes les autres dettes de la société qu'elles qu'en soient l'espèce et la nature renseignées conformément aux règles comptables généralement admises, à l'exception du passif représenté par le capital social, les réserves et bénéfices de la société.

En déterminant le montant de ces dettes, le Conseil d'Administration peut calculer d'avance des frais d'administration et d'autres frais réguliers ou répétitifs sur une base annuelle ou autre période et il peut échelonner ces frais en portions égales sur la période choisie.

D) Les avoirs nets de la société («Avoirs Nets») représentent les avoirs de la société définis ci-dessus moins les dettes de la société définies ci-dessus à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation où la Valeur de rachat est déterminée.

E) Tous investissements, soldes créditeurs ou autres avoirs et dettes de la société dont la valeur est exprimée en une monnaie autre que l'euro seront évalués, selon le cas, sur base des taux de change à la date du calcul de la Valeur de rachat.

F) Pour déterminer la Valeur de rachat, les avoirs nets seront divisés par le nombre d'actions de la société émises et en circulation à la date d'évaluation.

A ces fins:

a) les actions offertes au rachat conformément au présent article seront considérées restant en circulation jusqu'immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation tel qu'indiqué dans cet article, et à partir du rachat jusqu'au moment du paiement, le prix de rachat sera considéré comme une dette de la société.

b) les actions de la société souscrites seront considérées comme émises et en circulation à partir du moment de l'acceptation d'une souscription et de sa comptabilisation dans les livres de la société qui en général, se fera immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation à laquelle s'applique leur souscription et émission; et les fonds à recevoir seront considérés comme un élément d'actif de la société.

### Administration - Surveillance

**Art. 8.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 9.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 10.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside est prépondérante.

Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiées conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 11.** La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 12.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### Année sociale - Assemblée générale

**Art. 13.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> juillet et finit le 30 juin de l'année suivante.

**Art. 14.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 15.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 16.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 17.** L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième lundi de novembre à dix heures trente à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Libération du capital social*

Le capital social de neuf cent cinquante-quatre mille trois cent quatre-vingt-dix euros et sept cents (954.390,07 EUR) représenté par dix mille quatre cent soixante-seize (10.476) actions sans désignation de valeur nominale est libéré intégralement par l'apport aux valeurs comptables à la date du 30 septembre 2005 de la partie des éléments du patrimoine actif de la société scindée destinée à la société.

Le bilan d'ouverture de la société ARGUEDAS HOLDING S.A. se présente donc comme suit:

<i>Actif</i>	EUR
Actif circulant	
Avoirs en banque . . . . .	3.892.853,96
Total actif . . . . .	3.892.853,96
<i>Dettes</i>	
C/C actionnaires. . . . .	2.850.000,00
Actif net . . . . .	1.042.853,96
Représenté par	
Capital . . . . .	954.390,07
Réserve légale . . . . .	26.728,27
Résultats reportés. . . . .	29.380,71
Bénéfice de la période du 1 <sup>er</sup> janvier 2005 au 30 septembre 2005. . . . .	32.354,91
	1.042.853,96

#### *Rapport du réviseur d'entreprises*

Ledit apport a fait l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises indépendant agréé conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, établi par Monsieur Dominique Ransquin, réviseur d'entreprises à Luxembourg, en date du 18 novembre 2005.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Sur base des contrôles effectués:

- 1) la description des apports telle que reprise dans le présent rapport est adéquate;
- 2) les actifs et passifs apportés à ARGUEDAS HOLDING S.A. sont correctement évalués;
- 3) la valeur nette de EUR 1.042.853,96 des apports à laquelle conduisent les modes d'évaluation correspond au moins au capital souscrit de EUR 954.390,07 représenté par 10.476 actions sans valeur nominale de ARGUEDAS HOLDING S.A. à mettre en contrepartie, complété par l'inscription aux capitaux propres de EUR 26.728,27 au titre de réserve légale, de EUR 29.380,71 au titre de résultats reportés et de EUR 32.354,91 au titre de bénéfice pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 30 septembre 2005.»

Ce rapport restera annexé aux présentes.

## **2. SERAFIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding**

### **Luxembourg**

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de SERAFIN HOLDING S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque les événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré provisoirement transféré à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de vie de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations ainsi que les dépôts bancaires pour son propre compte.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à neuf cent cinquante-quatre mille trois cent quatre-vingt-dix euros et sept cents (954.390,07 EUR) représenté par dix mille quatre cent soixante-seize (10.476) actions sans désignation de valeur nominale. Les actions sont au porteur. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

#### *Usufruit et Nu-propriété*

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-propriétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque action sont les suivants:

- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires, sauf pour l'assemblée se prononçant sur la mise en liquidation de la société,
- droit aux dividendes.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés pour chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun pour autant qu'ils n'aient pas été expressément réservés ci-avant à l'usufruitier et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

**Art. 6.** La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur base de l'actif social net conformément à l'article 7 ci-après.

**Art. 7.** Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action déterminée par le conseil d'administration à la date d'évaluation selon les modalités fixées ci-après.

La valeur de rachat des actions de la société s'exprimera par un chiffre par action et sera déterminée à la date d'évaluation en divisant les avoirs nets de la société constitués par ses avoirs moins ses engagements à la fermeture des bureaux à ce jour, par le nombre total des actions de la société en circulation lors de cette fermeture des bureaux, le tout en conformité avec les règles d'évaluation ci-dessous ou dans tout cas non couvert par elles, de la manière que le conseil d'administration estimera juste et équitable. Toutes ces règles d'évaluation et de disposition seront conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le conseil d'administration sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés ou futurs.

#### *Règles d'évaluation*

A) Les avoirs de la société sont censés comprendre:

- a) toutes liquidités en caisse ou en compte y inclus tout intérêt couru;
- b) tous comptes à recevoir;
- c) tous emprunts, actions, parts de capital, obligations, emprunts convertibles, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres que la société possède ou pour lesquels elle a pris des engagements (sous réserve d'ajustements possibles d'une manière qui ne soit pas en opposition avec le paragraphe (B) (i) ci-dessous, pour tenir compte de fluctuations dans la valeur marchande des titres provoquées par la vente ex-dividende, ex-droits ou des pratiques similaires;
- d) tous titres et dividendes en titres à recevoir par la société;
- e) tous intérêts courus sur les valeurs mobilières à revenus fixes que possède la société, sauf si les montants en question sont compris ou inclus dans le principal de ces titres;
- f) les frais de premier établissement de la société y inclus les frais d'émission et de distribution des titres de la société pour autant que ces frais n'ont pas été amortis; et
- g) tous les autres avoirs de tous genre et nature avec les frais payés d'avance:

B) La valeur de ces avoirs sera déterminée comme suit:

(i) la valeur de toutes liquidités en caisse ou en compte, comptes à recevoir, frais payés d'avance, dividendes en liquide et intérêts déclarés ou courus comme indiqué précédemment et non encore encaissés, sera considérée comme étant le montant total, sauf s'il n'est pas sûr que le montant sera payé ou touché en entier, auquel cas sa valeur sera réduite par la société de sorte qu'elle reflète sa valeur réelle, et les dividendes autres qu'en liquide déclarés et non encore reçus relatifs à des titres d'émetteurs qui ont leur centre d'exploitation en dehors des Etats-Unis, du Canada ou du Japon et dont les titres ou «American Depositary receipts» ne sont pas cotés sur un marché boursier situé dans l'un de ces trois pays, seront comptabilisés et évalués comme dividendes en liquide;

(ii) la valeur de tout emprunt, action, part de capital, obligation, emprunt convertible, droit de souscription, warrant, option ou autre valeur d'investissement ou titre qui sera coté ou traité sur un marché boursier, sera déterminée à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation en prenant le dernier cours vendeur de la date d'évaluation à la Bourse qui est normalement le marché principal pour cette valeur mobilière, sauf si cette date d'évaluation est un jour férié à cette Bourse, auquel cas l'on appliquera le dernier cours vendeur du jour ouvrable précédent à cette Bourse, le tout enregistré par les moyens usuels applicables (ou en cas de défaut d'un cours vendeur, le dernier cours acheteur enregistré), mais en cas d'urgence ou de circonstances inhabituelles concernant le commerce de ces valeurs mobilières, si le conseil d'administration considère que ce prix ne reflète pas la valeur marchande réelle, il peut lui substituer tel chiffre qui à ses yeux reflète la valeur marchande réelle;

(iii) la valeur de tout investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment, qui ne sera pas coté ou traité à une Bourse, mais traité à un marché hors Bourse reconnu, sera évalué d'une manière aussi rapprochée que possible de la méthode décrite dans le paragraphe B (ii) ci-dessus, à moins que le conseil d'administration n'estime qu'une autre forme de cotation reflète mieux sa valeur réelle, auquel cas cette forme de cotation sera utilisée;

(iv) la valeur de tout titre soumis à des restrictions (défini comme un titre dont le prix de revente peut être affecté par des restrictions légales ou contractuelles concernant la vente) que possède la société, sera évaluée d'une manière réelle en toute bonne foi par le Conseil d'Administration:

Parmi les facteurs qui seront considérés pour fixer ces prix figurant la nature et la durée des restrictions affectant la vente du titre, le volume du marché pour des titres de la même espèce ou pour des titres dans lesquels le titre soumis à restriction est convertible, et, éventuellement l'abattement initial applicable lors de l'acquisition de ce titre sur la valeur marchande de titres de la même classe qui ne sont pas soumis à des restrictions ou de titres dans lesquels ils sont convertibles;

(v) la valeur de tout autre investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment ou d'autres biens pour lesquels aucune cotation de prix n'est disponible sera la valeur réelle déterminée par le Conseil d'Administration de bonne foi de telle manière qu'elle soit conforme avec les règles comptables généralement acceptées dans la mesure où elles sont applicables, que le Conseil d'Administration considère appropriées de temps en temps; et

(vi) nonobstant ce qui précède, à chaque date d'évaluation, où la société se sera engagée à:

1) acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément sera indiqué comme une dette de la société alors que la valeur de l'actif à acquérir sera indiquée comme actif de la société;

2) vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément sera indiqué comme un actif de la société et l'élément à livrer ne sera pas renseigné dans les actifs de la société,

sous réserve cependant que si la valeur ou la nature exactes de cette contrepartie ou cet élément d'actif ne sont pas connues à la date d'évaluation, alors leur valeur sera estimée par le Conseil d'Administration.

C) Les dettes de la société sont censées comprendre:

a) tous emprunts, factures et comptes à payer;

b) tous intérêts courus sur des emprunts de la société (y inclus les commissions courues pour l'engagement à ces emprunts);

c) tous frais courus ou à payer;

d) toutes dettes connues, présentes ou futures, y inclus toutes obligations contractuelles échues de payer en liquide ou en nature, y inclus le montant de tous dividendes ou acomptes sur dividendes non payés déclarés par la société, lorsque la date d'évaluation tombe sur la date de déclaration ou y est postérieure, et le montant de tous les dividendes déclarés, mais pour lesquels les coupons n'ont pas encore été présentés et qui, par conséquent, n'ont pas été payés;

e) une provision suffisante pour des taxes sur le capital jusqu'à la date d'évaluation déterminée de temps en temps par le Conseil d'Administration et d'autres réserves éventuelles, autorisées et approuvées par le Conseil d'Administration; et

f) toutes les autres dettes de la société qu'elles qu'en soient l'espèce et la nature renseignées conformément aux règles comptables généralement admises, à l'exception du passif représenté par le capital social, les réserves et bénéfices de la société.

En déterminant le montant de ces dettes, le Conseil d'Administration peut calculer d'avance des frais d'administration et d'autres frais réguliers ou répétitifs sur une base annuelle ou autre période et il peut échelonner ces frais en portions égales sur la période choisie.

D) Les avoirs nets de la société («Avoirs Nets») représentent les avoirs de la société définis ci-dessus moins les dettes de la société définies ci-dessus à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation où la Valeur de rachat est déterminée.

E) Tous investissements, soldes créditeurs ou autres avoirs et dettes de la société dont la valeur est exprimée en une monnaie autre que l'euro seront évalués, selon le cas, sur base des taux de change à la date du calcul de la Valeur de rachat.

F) Pour déterminer la Valeur de rachat, les avoirs nets seront divisés par le nombre d'actions de la société émises et en circulation à la date d'évaluation.

A ces fins:

a) les actions offertes au rachat conformément au présent article seront considérées restant en circulation jusqu'immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation tel qu'indiqué dans cet article, et à partir du rachat jusqu'au moment du paiement, le prix de rachat sera considéré comme une dette de la société.

b) les actions de la société souscrites seront considérées comme émises et en circulation à partir du moment de l'acceptation d'une souscription et de sa comptabilisation dans les livres de la société qui en général, se fera immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation à laquelle s'applique leur souscription et émission; et les fonds à recevoir seront considérés comme un élément d'actif de la société.

#### Administration - Surveillance

**Art. 8.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 9.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 10.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside est prépondérante.

Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiées conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 11.** La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 12.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### Année sociale - Assemblée générale

**Art. 13.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> juillet et finit le 30 juin de l'année suivante.

**Art. 14.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 15.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 16.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 17.** L'assemblée générale annuelle se réunit le 11 novembre à dix heures trente à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### Libération du capital social

Le capital social de neuf cent cinquante-quatre mille trois cent quatre-vingt-dix euros et sept cents (954.390,07 EUR) représenté par dix mille quatre cent soixante-seize (10.476) actions sans désignation de valeur nominale est libéré intégralement par l'apport aux valeurs comptables à la date du 30 septembre 2005 de la partie des éléments du patrimoine actif de la société scindée destinée à la société.

Le bilan d'ouverture de la société SERAFIN HOLDING S.A. se présente donc comme suit:

Actif	EUR
Actif circulant	
Avoirs en banque . . . . .	3.892.853,95
Total actif . . . . .	3.892.853,95
Dettes	
C/C actionnaires . . . . .	2.850.000,00
Actif net . . . . .	1.042.853,95
Représenté par	
Capital . . . . .	954.390,07

Réserve légale . . . . .	26.728,27
Résultats reportés . . . . .	29.380,70
Bénéfice de la période du 1 <sup>er</sup> janvier 2005 au 30 septembre 2005 . . . . .	32.354,91
	<hr/>
	1.042.853,95

*Rapport du réviseur d'entreprises*

Ledit apport a fait l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises indépendant agréé conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, établi par Monsieur Dominique Ransquin, réviseur d'entreprises à Luxembourg, en date du 18 novembre 2005.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Sur base des contrôles effectués:

1) la description des apports telle que reprise dans le présent rapport est adéquate;  
 2) les actifs et passifs apportés à SERAFIN HOLDING S.A. sont correctement évalués;  
 3) la valeur nette de EUR 1.042.853,95 des apports à laquelle conduisent les modes d'évaluation correspond au moins au capital souscrit de EUR 954.390,07 représenté par 10.476 actions sans valeur nominale de SERAFIN HOLDING S.A. à mettre en contrepartie, complété par l'inscription aux capitaux propres de EUR 26.728,27 au titre de réserve légale, de EUR 29.380,70 au titre de résultats reportés et de EUR 32.354,91 au titre de bénéfice pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 30 septembre 2005.»

Ce rapport restera annexé aux présentes.

*Sixième résolution*

L'Assemblée constate que les apports aux sociétés anonymes nouvelles ainsi constituées ont été faits sur base de la situation comptable au 30 septembre 2005.

*Septième résolution*

L'Assemblée constate qu'au point de vue comptable et fiscal, la scission prend effet rétroactif au 30 septembre 2005 et qu'à partir de cette date les opérations de la société à scinder sont censées être réalisées par cette société pour le compte des deux sociétés nouvelles.

Les actions des sociétés nouvelles auront le droit de participer au bénéfice à partir de cette date.

*Huitième résolution*

L'Assemblée approuve l'attribution des actions des sociétés anonymes nouvelles ainsi constituées aux actionnaires de la société scindée de manière strictement proportionnelle à leur participation dans le capital de la société scindée, c'est-à-dire que les actionnaires de la société scindée recevront pour une action de la Société une action dans chacune des deux nouvelles sociétés.

*Constatation*

L'Assemblée constate que la scission est réalisée par les présentes conformément à l'article 301 de la loi concernant les sociétés commerciales, sans préjudice des dispositions de l'article 302 de ladite loi sur l'effet de la scission vis-à-vis des tiers.

Elle constate encore la dissolution sans liquidation de la Société suite à la réalisation de la scission suivant les modalités décrites dans le projet de scission.

*Déclaration du notaire*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 300 (2) de la loi concernant les sociétés commerciales avoir vérifié et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société scindée ainsi que du projet de scission.

Ensuite les actionnaires des deux sociétés nouvelles, tous ici dûment représentés, ont déclaré prendre en assemblée générale pour compte des nouvelles sociétés les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs pour les deux nouvelles sociétés:

1. Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;  
 2. Monsieur Nour-Eddin Nijar, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;  
 3. Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

2) Est appelée aux fonctions de commissaire pour les deux nouvelles sociétés:

la société HRT REVISION, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 51.238).

1) Les mandats des administrateurs et des commissaires ainsi nommés expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2011.

2) L'adresse des deux sociétés nouvelles est fixée L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

Le conseil d'administration est autorisé à déplacer celle-ci à l'intérieur de la commune du siège social.

3) Du point de vue comptable, le premier exercice social des deux nouvelles sociétés commence le 30 septembre 2005 et se termine le 30 juin 2006.

4) La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2006.

*Evaluation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent aux sociétés nouvellement constituées sont estimés à environ huit mille euros.



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Blondeau, F. Mignon, P. Rubeo-Lisa, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 novembre 2005, vol. 899, fol. 23, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 décembre 2005.

J.-J. Wagner.

(112773.3/239/572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

---

**RESAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange.

R. C. Luxembourg B 63.274.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 21 octobre 2005*

Le vendredi 21 octobre 2005, à 15.00 heures, les actionnaires de la société RESAN S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à Luxembourg et ont pris les résolutions suivantes:

1) Renouvellement du commissaire aux comptes:

L'Assemblée des actionnaires décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de Madame Centrone Liana demeurant à Bascharage 51, avenue de Luxembourg en tant que commissaire aux comptes pour une durée de 5 ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2010.

Le commissaire aux comptes déclare accepter son mandat.

2) Renouvellement du mandat de l'administrateur Ragone Vito:

L'Assemblée des actionnaires décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de l'administrateur M. Ragone Vito demeurant à L-2524 Howald 10, rue Auguste Scholer, pour une durée de 5 ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2010.

L'administrateur déclare accepter son mandat.

Luxembourg, le 21 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Signatures

Les actionnaires

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2005, réf. LSO-BL02560. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106514.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**RESAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5863 Alzingen, 14, allée de la Jeunesse Sacrifiée.

R. C. Luxembourg B 63.274.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 décembre 2005, réf. LSO-BL02557, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2005.

Pour RESAN S.A.

Signature

(106513.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**DIESCHBOURG & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6463 Echternach, 4, rue Maximilien.

R. C. Luxembourg B 99.511.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, réf. LSO-BL01735, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 décembre 2005.

Signature.

(106541.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**TRINITY RENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 104.299.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 5 novembre 2004, acte publié au Mémorial C n° 134 du 14 février 2005, modifiée par-devant le même notaire, en date du 20 janvier 2005, acte publié au Mémorial C n° 609 du 24 juin 2005.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, réf. LSO-BL01786, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2005.

*Pour TRINITY RENT, S.à r.l.*

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(106525.3/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**PK DIFFUSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3355 Leudelange, 140, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 38.219.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Paul Bettingen, notaire de résidence à Wiltz, en date du 14 octobre 1991, acte publié au Mémorial C n° 111 du 28 mars 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 3 avril 1992, acte publié au Mémorial C n° 405 du 16 septembre 1992, modifiée par-devant le même notaire de résidence à Niederanven, en date du 28 décembre 2000, acte publié au Mémorial C n° 886 du 16 octobre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, réf. LSO-BL01789, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2005.

*Pour PK DIFFUSION, S.à r.l.*

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(106527.3/1261/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**IBH, IMMOBILIERE BETZ ET HETTINGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2444 Luxembourg, 76, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 60.381.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 juillet 1997, acte publié au Mémorial C n° 633 du 12 novembre 1997, modifié par-devant le même notaire en date du 18 décembre 1998, acte publié au Mémorial C n° 207 du 26 mars 1999, capital converti en Euro suivant avis publié au Mémorial C n° 1292 du 6 septembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, réf. LSO-BL01794, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2005.

*Pour IBH, IMMOBILIERE BETZ ET HETTINGER, S.à r.l.*

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(106529.3/1261/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**B.D.C.C., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 69A, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 89.327.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00855, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Signature.

(106559.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

25277

**MOLINARI 98 S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 64.177.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 novembre 2005*

Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Le mandat de commissaire aux comptes de TRUSTAUDIT S.A. vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

MOLINARI 98 S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01282. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106528.3/1022/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

**RUN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 84.966.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 septembre 2005*

Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert, Luigia Anna Ferrari viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert, Luigia Anna Ferrari sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Le mandat de commissaire aux comptes de TRUSTAUDIT S.A. vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

RUN PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01285. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106530.3/1022/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

**EATON HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
**Capital social: USD 45.775.600,-**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 97.714.

*Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 5 décembre 2005*

- Le mandat de Monsieur Carlo Schlessler, demeurant au 72, rue du Dr J. Peffer, L-2319 Howald, en tant qu'Administrateur de catégorie A et les mandats de Messieurs Robert Eric Parmenter, demeurant au 24225 Briarpatch Drive, Olmsted Falls, Ohio 44 138, United States of America, et David Owen Otto, demeurant au 12204 Fox Run Drive, Chesterland, Ohio 44026, United States of America, en tant qu'Administrateurs de catégorie B, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Certifié sincère et conforme

Pour EATON HOLDING, S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01671. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106582.3/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

25278

**VILLOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 51.547.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 novembre 2005*

Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Le mandat de commissaire aux comptes de TRUSTAUDIT S.A. vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

VILLOR S.A.

*Un mandataire*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01286. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(106531.3/1022/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

**ERAORAFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 77.371.

Il résulte d'une lettre du 21 octobre 2005 adressée par Monsieur Cristiano Cortella, demeurant Via G. Motta, 43 CH-6850 Mendrisio à la société ERAORAFIN HOLDING S.A., ayant son siège social au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, que Monsieur Cristiano Cortella a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société ERAORAFIN HOLDING S.A., avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

ERAORAFIN HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01289. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(106537.3/1022/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

**QUERISTICS INVESTMENT, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,-.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 101.460.

En date du 26 janvier 2005, l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, a décidé de transformer les neuf (9) parts sociales de classe A numérotées de 1 à 9 détenues par EQUITY ESTATE EURO-PROPERTY INVESTMENT B.V. en neuf (9) parts sociales de classe B.

Le capital social de QUERISTICS INVESTMENT, S.à r.l. est réparti de la manière suivante:

EURISTICS L.P.....	570	Parts sociales de catégorie A
EQUITY ESTATE EUROPROPERTY INVESTMENT B.V.....	30	Parts sociales de catégorie B
Total .....	600	

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2005.

Certifié sincère et conforme

*Pour QUERISTICS INVESTMENT, Société à responsabilité limitée*

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01672. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(106573.3/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

**ELPEE PRODUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 26, rue de Cessange.  
R. C. Luxembourg B 85.806.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00857, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Signature.

(106566.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**AGRICHEMALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 67.472.

*Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 25 novembre 2005*

Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2005.

Pour avis sincère et conforme

AGRICHEMALUX S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2005, réf. LSO-BL00315. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106595.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**SANRIEKO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 88.070.

La soussignée atteste par la présente que suivant les conventions de vente de parts sociales du 21 juin 2002

il résulte que les associés sont successivement:

SELINE PARTICIPATIONS S.A., Société Holding 1929

15, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg, pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société, et

EUROLUX MANAGEMENT S.A.

15, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg, pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01637. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106778.3/816/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**SANRIEKO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 88.070.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du, 14 novembre 2005, le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse, 60, Grand-rue / Niveau 2, L-1660 Luxembourg à partir du 20 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 21 novembre 2005.

SANRIEKO, S.à r.l.

J.H. van Leuvenheim

Gérant unique

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01634. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106780.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**PREMIER RACING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 100.173.

Il résulte d'une lettre recommandée datée du 23 novembre 2005 que la convention de domiciliation conclue entre PREMIER RACING, S.à r.l. et l'Étude OOSTVOGELS PFISTER ROEMERS a été dénoncée avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2005.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00812. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(106598.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**PREMIER RACING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2016 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 100.173.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 23 novembre 2005 que la société ALPHA DIRECTORSHIP LIMITED a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2005.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00808. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(106590.3/1035/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**ARGO SERVICES & CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 98.250.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2005, réf. LSO-BL00039, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2005.

*Pour la société*

Signature

(106632.3/1091/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**WASHINGTON IMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 79.652.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 27 octobre 2005*

Il résulte du Conseil d'Administration tenu le 27 octobre 2005 que:

«Les administrateurs acceptent la démission de Monsieur Denis Colin de son mandat d'administrateur à compter de ce jour et cooptent à son remplacement Monsieur Jonathan Beggiato, né le 19 juin 1975 à Villerupt (F-54), employé privé, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.»

Le 27 octobre 2005.

*Pour le Conseil d'Administration*

R. Pace-Soler / J. Beggiato

*Deux administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2005, réf. LSO-BK06434. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(106693.3/1091/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---



**DB VALOREN, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

**Gesellschaftskapital: EUR 20.000,-.**

Gesellschaftssitz: L-1115 Luxemburg, 2, boulevard K. Adenauer.

H. R. Luxemburg B 111.379.

*Auszug aus dem Gesellschafterbeschluss der Alleingesellschafterin vom 3. November 2005*

Die Alleingesellschafterin beschloss die Anzahl der Geschäftsführer mit sofortiger Wirkung von eins (1) auf vier (4) zu erhöhen und die folgenden Herren mit sofortiger Wirkung als neue Geschäftsführer der Gesellschaft für eine Dauer von sechs (6) Jahren zu bestellen; die neu bestellten Geschäftsführer werden ab sofort, laut Gesellschaftervertrag der Gesellschaft, zusammen mit dem bestehenden Geschäftsführer, Herr Jürgen Schweig, dessen Mandat auch für eine Dauer von sechs (6) Jahren verlängert wird, das Geschäftsgremium der Gesellschaft bilden:

- Herr Andreas Siewert, Bankdirektor, geschäftsansässig 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxemburg;
- Herr Lutz Robra, Bankdirektor, geschäftsansässig 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxemburg; und
- Dr Herbert Schäffner, Bankdirektor, geschäftsansässig 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxemburg.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Bekanntmachung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Für DB VALOREN, S.à r.l.*

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06908. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(106674.3/267/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

**DB VALOREN, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

**Gesellschaftskapital: EUR 20.000,-.**

Gesellschaftssitz: L-1115 Luxemburg, 2, boulevard K. Adenauer.

H. R. Luxemburg B 111.379.

*Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Geschäftsführungsgremiums vom 8. November 2005*

Das Geschäftsführungsgremium ernennt Herrn Dr. Schäffner zum Vorsitzenden des Gremiums.

Das Geschäftsführungsgremium beschließt mit sofortiger Wirkung, den Sitz der Gesellschaft auf folgende Adresse in der Stadt Luxemburg zu verlegen: 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxemburg.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Bekanntmachung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

*Für DB VALOREN, S.à r.l.*

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06911. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(106677.3/267/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

**xGraphix, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1326 Luxemburg-Bonnevoie, 46, rue Auguste Charles.

H. R. Luxemburg B 95.659.

*Adressenänderung der privaten Adresse*

Sehr geehrte Damen und Herren,

zum heutigen Datum 1. Dezember 2005 ändert sich mein privater Wohnsitz:

bisher:

Guido Kröger, Aachenerstrasse 63, D-54294 Trier.

ab 1. Dezember 2005:

Guido Kröger, 181, av. de Luxembourg, L-4940 Bascharage.

Die Daten meiner Firma:

xGraphix, S.à r.l., Mwst. 2003.2414.835, Handelsregister B 95.659.

Bitte ändern Sie die neue Adresse in Ihren Daten.

G. Kröger

*Dipl. Designer*

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2005, réf. LSO-BL02730. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(106773.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

**KILT INVESTMENTS, S.a r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 112.457.

## STATUTES

In the year two thousand and five, on the first day of December.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., - in abbreviation MPI LUX S.A., with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B and number 5.524,

represented by Mr Raphaël Rozanski, private employee, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy under private seal given on November 30th, 2005.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, duly represented, intends to incorporate a «société à responsabilité limitée unipersonnelle», of which it has established the Articles of Incorporation as follows:

**Title I. - Form, Object, Name, Registered office, Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée unipersonnelle» which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and by the present Articles of Incorporation.

A member may join with one or more other person(s) at any time to form a joint membership and likewise they may at any time dissolve such joint membership and restore the «unipersonnelle» status of the Company.

**Art. 2.** The object of the Company is to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

**Art. 3.** The Company is incorporated under the name of KILT INVESTMENTS, S.à r.l.

**Art. 4.** The Company has its registered Office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of its sole member or in case of plurality of members by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments) both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The Company is formed for an undetermined period.

**Title II. - Capital, Corporate units**

**Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 250 (two hundred fifty) corporate units with a par value of EUR 50.- (fifty Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each corporate unit confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of corporate units in existence.

**Art. 7.** Corporate units may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the corporate units are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the corporate units shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of corporate units representing at least three quarters of the rights owned by the survivors. In this case, however, the approval is not required if the corporate units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The Company may acquire corporate units in its own capital provided that the Company has sufficient freely distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of corporate units held by it in its own corporate capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of members.

### **Title III. - Management**

**Art. 8.** The Company is managed by one or more managers, either members or not, appointed and removed by the sole member or, as the case may be, the members.

Towards third parties the Company is validly bound by the individual signature of the sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signatures of two managers.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are invested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

### **Title IV. - Decisions of the sole member, Collective decisions of the members**

**Art. 9.** The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of the section XII of the law of August 10th, 1915 on «société à responsabilité limitée».

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the meeting of members.

Resolutions at members' meetings are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of members representing more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles of Association and to dissolve and liquidate the Company may only be carried out by a majority in number of members owning at least three quarters of the Company's corporate capital.

### **Title V. - Financial year, Balance sheet, Distributions**

**Art. 10.** The Company's financial year runs from January 1st of each year to December 31st.

**Art. 11.** Each year, as of December 31st, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five per cent annual contribution shall be resumed until such one-tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members.

### **Title VI. - Dissolution**

**Art. 12.** The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidator(s) appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the corporate units they hold.

### **Title VII. - General provision**

**Art. 13.** For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

#### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on December 31st, 2005.

#### *Subscription and payment*

All the corporate units have been entirely subscribed by the company MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. - in abbreviated form MPI LUX S.A., prenamed.

They have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,500.- (one thousand and five hundred Euro).

*Resolutions of the sole member*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, duly represented, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The manager of the Company, for an unlimited period, is:

- The company UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B and number 64.474.

The Company will be bound by the individual signature of its sole manager.

2) The registered office of the Company is fixed at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, duly represented, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party, duly represented, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy holder, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, he signed with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le premier décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., - en abrégé MPI LUX S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 5.524,

représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 novembre 2005.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée, déclare vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. - Forme juridique, Objet, Dénomination, Siège social, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

**Art. 2.** La Société a pour objet d'accomplir tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières directement liées à la création, la gestion et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toutes activités sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet. La Société devra être considérée selon les dispositions applicables comme une «Société de Participations Financières».

La Société pourra s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de KILT INVESTMENTS, S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité des associés, par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire des associés.

La Société pourra avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

**Art. 5.** La durée de la Société est illimitée.

**Titre II. - Capital, Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 250 (deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

**Art. 7.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique de même que leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, néanmoins, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transférées soit aux héritiers réservataires soit à l'époux survivant.

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves librement distribuables.

L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres parts devront se faire par le biais d'une résolution d'une assemblée générale des associés et sous les conditions à fixer par une telle assemblée générale des associés.

### **Titre III. - Gérance**

**Art. 8.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

### **Titre IV. - Décisions de l'associé unique, Décisions collectives d'associés**

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus au(x) gérant(s) sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée des associés.

Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

### **Titre V. - Année sociale, Bilan, Répartitions**

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

**Art. 11.** Chaque année, au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société seront transférés à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion d'un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

### **Titre VI. - Dissolution**

**Art. 12.** La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

### **Titre VII. - Disposition générale**

**Art. 13.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2005.

*Souscription et libération*

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par la société MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. - en abrégé MPI LUX S.A., préqualifiée.

Elles ont été entièrement libérées par un versement en espèces de sorte que le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

*Résolutions de l'associée unique*

Et à l'instant l'associée unique, dûment représentée, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante unique de la Société pour une durée indéterminée:

- La société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 64.474.

La Société sera engagée par la signature individuelle de sa gérante unique.

2) Le siège de la Société est fixé à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête de la comparante, dûment représentée, le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de cette même comparante, dûment représentée, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Rozanski, T.Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, vol. 150S, fol. 98, case 12. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 13 décembre 2005.

T. Metzler.

(108160.3/222/270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

**SOLMAR INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 100.334.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2005, réf. LSO-BL00043, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2005.

*Pour la société*

Signature

(106633.3/1091/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

**HOT CHOCOLATE GmbH - DISTRIBUTION DE BOISSONS CHAUDES ET FROIDES,  
Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-5440 Remerschen, 94A, route du Vin.

H. R. Luxemburg B 80.144.

**AUSZUG**

Aus dem Abtretungsvertrag vom 30. Juni 2005 geht hervor dass die Gesellschaft TRIDENT GESTION FINANCE, S.à r.l., mit Sitz in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, seine 800 Anteile (entsprechen 100% des Kapitals) an der Gesellschaft HOT CHOCOLATE, GmbH - DISTRIBUTION DE BOISSONS CHAUDES ET FROIDES, an die Gesellschaft BILOREN S.A., mit Sitz auf den British Virgin Islands, Citco Building Wickhams Cay, Road Town, übertragen hat.

Unterschrift

*Bevollmächtigter*

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03588. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(106715.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.



25287

**RABN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3514 Dudelange, 18, rue de Zoufftgen.  
R. C. Luxembourg B 111.791.

Il résulte d'un courrier adressé à la société que Monsieur Daniel Desheulles démissionne de ses fonctions d'administrateur, avec effet immédiat.

RABN S.A.  
D. Desheulles  
*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2005, réf. LSO-BK06431. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(106653.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**LUXEMBOURG FINANCE HOUSE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 53.589.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 21 novembre 2005*

L'Assemblée a décidé de reconduire le mandat du Commissaire aux Comptes AUDIEX S.A., ayant son siège social au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Signature  
*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, réf. LSO-BL02015. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(106730.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**OGURA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 42.016.

Le bilan au 30 juin 2005 enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00817, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(106698.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**SELLCOM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 36.887.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 novembre 2005 que:

i) Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg; Monsieur Andrea De Maria, employé privé, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg; Mademoiselle Annalisa Ciampoli employée privée, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, ont été nommés Administrateurs en remplacement de Monsieur Michele Canepa, Monsieur Jean-Marie Di Cino et de PAN EUROPEAN VENTURES S.A., démissionnaires.

ii) CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., a été nommé commissaire en remplacement de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. démissionnaire.

iii) Le siège social de la société a été transféré de son siège actuel au 38, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01603. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(106786.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**RECTICEL RE S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 92.669.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 13 mai 2005*

- SOGECORE S.A. est nommée dirigeant agréé en remplacement de GECALUX S.A.

Luxembourg, le 7 décembre 2005.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02300. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106748.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

**RECTICEL RE S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 92.669.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 18 octobre 2005*

- Le Conseil désigne 2RS (RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A.) dirigeant agréé de la société chargé de la gestion journalière en remplacement de SOGECORE, et ce en conformité avec les dispositions de l'article 94-3 de la loi du 6 décembre 1991 telle que modifiée concernant le secteur des assurances et des réassurances.

Luxembourg, le 7 décembre 2005.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, réf. LSO-BL01813. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106750.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

**VODAFONE INTERNATIONAL M, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 13.000,-**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 97.921.

En date du 15 novembre 2005, l'associé unique de VODAFONE INTERNATIONAL M, S.à r.l. a décidé:

- d'accepter les démissions de VODAFONE INTERNATIONAL 1, S.à r.l. et VODAFONE INTERNATIONAL 2, S.à r.l. en tant que gérants de la société avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2005;

- de nommer M. Marinus Minderhoud, M. Robert Nicolas Barr, M. Christian Billon, et M. Olivier Hamou et M. Guy Harles en tant que gérants de la société avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2005.

Luxembourg, le 28 novembre 2005.

O. Hamou / C. Billon

*General Manager / Manager*

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00787. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106728.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

**GRASSETTO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 38.674.

*Extrait d'une résolution prise lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 4 novembre 2005*

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- AUDIEX S.A., Luxembourg, en remplacement de ERNST & YOUNG, commissaire aux comptes démissionnaire.

Luxembourg, le 25 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00900. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106765.3/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

**EURO-MARKETING, S.a r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 17, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 75.558.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 28 novembre 2005, réf. LSO-BK07507, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour la société EURO-MARKETING, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(106729.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

**FIRST AVENUE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 83.894.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00764, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(106743.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

**I.G. AXELL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 112.516.

L'an deux mille cinq, le quinze novembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) La société anonyme RINOPYL HOLDING S.A., (R.C. B 52.936) avec siège à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Georges Brimeyer, retraité, né à Luxembourg, le 29 septembre 1942, demeurant à L-1880 Luxembourg, 111, rue Pierre Krier.

2) Monsieur Georges Brimeyer, préqualifié, en nom personnel.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme, qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de I.G. AXELL HOLDING S.A.

Cette société aura son siège à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.

La durée est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

Elle peut faire des emprunts, emprunter et accorder à des personnes privées, aux associés, ainsi qu'aux des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), divisé en cent (100) actions de trois cent vingt euros (320,- EUR) chacune.

*Souscription du capital*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) La société RINOPYL HOLDING S.A., préqualifiée .....	99 actions
2) Monsieur Georges Brimeyer, préqualifié .....	1 action
Total .....	100 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de chaque administrateur.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

**Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2005.

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quinze juin de chaque année à 9.00 heures, sauf un dimanche et un jour férié le lendemain ouvrable, et pour la première fois en 2006.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cent vingt euros (1.420,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un pour une durée de 6 ans;

2.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Matthew Charles Stokes, consultant, né le 20 août 1976 à Guernsey Channel Islands, demeurant à Flat 5117 Sands N° 5, PO Box 9168 Mankhol Dubai Uae (administrateur-délégué),

b) Monsieur Miguel Sanchiz Lopez, consultant, né le 22 novembre 1954 à Panama, demeurant à Bella Vista, 43, Street N° 434, Panama 5, République du Panama (administrateur),

c) Monsieur Javier Rivera Fernandez, consultant, né le 11 mars 1953 à Panama, demeurant à San Miguelito Las 500 n° 29-132, Panama, République du Panama (administrateur).

3. Est appelé aux fonctions de commissaire:

La société anonyme FIRI TREUHAND S.A., avec siège à CH-6304 Zoug Chamerstrasse, 30 (Suisse CH 170.4.000.914-3).

4. Le siège social de la société est fixé à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Brimeyer, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 novembre 2005, vol. 912, fol. 56, case 12. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 7 décembre 2005.

G. d'Huart.

(108791.3/207/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

**S.C.I. DEVLUX, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 140, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg E 3.011.

 —  
**STATUTS**

L'an deux mille cinq, le 13 décembre 2005.

Ont comparu:

1. - Monsieur Artuso Eros, demeurant à L-2550 Luxembourg, 140, avenue du X Septembre;
2. - Mademoiselle Sleebos Joëlle Eveline, demeurant à L-2550 Luxembourg, 140, avenue du X Septembre.

Lesquels comparants ont décidé de rédiger les statuts d'une société civile immobilière, qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Titre 1<sup>er</sup>. - Forme et objet, Dénomination, Siège et Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou plusieurs immeubles en dehors de toute opération commerciale.

La société peut acquérir des biens à Luxembourg ou à l'étranger.

La société peut, dans le cadre de l'achat, vente et location, cautionner ou donner en hypothèque tout bien qui lui appartient ou qu'elle acquiert.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de S.C.I. DEVLUX, société civile immobilière.

**Art. 3.** Le siège statutaire et de direction effective de la société est établi à Luxembourg.

La décision de transférer le siège dans un pays étranger requiert une décision unanime des associés.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Titre 2. - Apports en numéraire, Attributions de parts d'intérêts**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros), représenté par 100(cent) parts d'intérêts d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Les 100 (cent) parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Artuso Eros, prénommé, cinquante parts d'intérêts. . . . .	50
2.- Mademoiselle Sleebos Joëlle, prénommée, cinquante parts d'intérêts. . . . .	50
Total: cent parts d'intérêts . . . . .	100

Les souscripteurs procéderont à la libération des parts par l'apport de EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros) en numéraire.

**Art. 6.** Chaque part d'intérêt confère à l'associé dans le fonds social et dans la répartition des bénéfices le droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts d'intérêts existantes.

Les associés, dans leurs rapports internes, supportent dans la même proportion les dettes de la société.

Vis-à-vis des tiers, toutefois, les associés seront tenus des engagements sociaux, conformément à l'article 1863 du code civil.

**Art. 7.** Les parts d'intérêts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts des parts d'intérêts.

Les parts d'intérêts ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément d'associés représentant les trois quarts des parts d'intérêts appartenant au survivant. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises sous forme d'héritage ou de legs même particulier, soit à des héritiers en ligne directe, soit au conjoint survivant.

Les cessions entre vifs s'opèrent par acte notarié ou sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société par exploit d'huissier ou acceptées par elle dans un acte notarié, conformément à l'article 1690 du code civil.

**Art. 8.** Chaque part d'intérêt est indivisible à l'égard de la société qui pourra suspendre les droits y attachés tant que l'indivision perdure ou en cas de désaccord entre nu-propiétaire et usufruitier.

Les héritiers et légataires de parts d'intérêts ou les créanciers d'un associé ne peuvent pour l'exercice de leurs droits, sous aucun prétexte requérir l'apposition de scellés sur les documents, valeurs et biens de la société.

**Titre 3. - Administration**

**Art. 9.** La société est administrée par les deux associés.

Les administrateurs sont nommés pour un terme indéterminé.

**Art. 10.** L'administrateurs sont investi des pouvoirs d'administration et de disposition les plus étendus pour la réalisation de l'objet social.

A l'égard des tiers, la société se trouve toujours valablement engagée par la signature conjointe des administrateurs. Les administrateurs peuvent conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Chaque associé a un droit illimité de surveillance et de contrôle concernant les affaires de la société.

#### Titre 4. - Décision des associés

**Art. 11.** Les assemblées générales des associés se réunissent à la suite d'une convocation émanant soit de l'administrateur, soit de deux associés.

Les avis de convocation contiennent obligatoirement l'ordre du jour.

Les convocations des associés à une assemblée ont lieu au moyen de lettres recommandées à la poste, adressées aux associés, huit jours au moins à l'avance, formalité à laquelle les associés peuvent renoncer.

Un associé peut se faire représenter à une assemblée générale par un mandataire, associé ou non, muni d'un pouvoir spécial.

Chaque part d'intérêt donne droit à une voix aux assemblées, sans limitation.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des votants.

Si toutefois une assemblée générale extraordinaire est appelée à apporter une modification au pacte social, elle n'est régulièrement constituée que si la moitié au moins de toutes les parts d'intérêt sont dûment représentées. La décision requiert une majorité des parts présentes ou représentées.

Les assemblées générales régulièrement constituées représentant l'universalité des associés et les décisions qu'elles prennent valablement obligent tous les associés.

Les délibérations des assemblées sont constatées par des procès-verbaux transcrits sur un registre spécial qui sont signés par les associés présents. Les copies ou extraits à produire sont certifiés conformes par les administrateurs.

#### Titre 5. - Année sociale

**Art. 12.** L'année sociale s'étend du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

#### Titre 6. - Dissolution

**Art. 13.** Ni le décès, ni l'interdiction, ni la faillite, ni la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un associé ou d'un administrateur n'entraînent la dissolution de la société.

**Art. 14.** En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation s'opérera par les soins des administrateur alors en fonction, sauf décision contraire des associés prise à la majorité simple des voix.

#### Titre 7. - Divers

**Art. 15.** Pour tout ce que les présents statuts ne prévoient pas, les articles 1832 et suivants du code civil sont applicables.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et à l'unanimité des voix ont pris la résolution suivante:

Sont nommés administrateurs pour une durée indéterminée:

- Monsieur Artuso Eros, prénommé;
- Mademoiselle Sleetbos Joëlle Eveline, prénommée.

La société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs. L'adresse de la société est fixée à L-2550 Luxembourg, 140, avenue du X Septembre

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé le présent acte.

E. Arturso / J.E. Sleetbos.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03822 – Reçu 333 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108174.3/000/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

#### **ESTATES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 106.770.

#### EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 23 novembre 2005 que LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, représentée par Monsieur Marco Claude, a été nommée réviseur d'entreprises. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mars 2006.

Luxembourg, le 30 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00913. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106768.3/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.



**EUROSQUARE 1 INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 75.421.

—  
DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg en date du 2 novembre 2005, enregistré à Luxembourg A.C., le 3 novembre 2005, volume 150S, folio 59, case 6, que les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée EUROSQUARE 1 INVESTMENTS, S.à r.l. (en liquidation) (ci-après la «Société») ont été définitivement clôturées après réunion de toutes les parts en une seule main suite à une cession de parts du même jour et approbation des derniers comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2004, ainsi que le rapport du liquidateur établi en date du 25 octobre 2005 et que la Société a cessé d'exister.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

Luxembourg, le 30 novembre 2005.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

(107858.3/230/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

---

**EUROSQUARE 1 INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 75.421.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg-Sociétés, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK02027, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2005.

A. Schwachtgen

(107855.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

---

**EUROSQUARE 1 INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 75.421.

—  
Les comptes de clôture au 25 octobre 2005, enregistrés à Luxembourg-Sociétés, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK02025, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2005.

A. Schwachtgen

(107857.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

---

**BUDERUS FOUNDRY MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 111.079.

*Extraits des résolutions prises par le conseil de gérance le 28 novembre 2005*

Le conseil de gérance a nommé, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en tant que gérant: M. Hanno Schmidt-Gothan, résident professionnellement au 24 Taimerhofstr, 81927 Munich.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Hanno Schmidt-Gothan, M. Robert Jones, M. Godfrey Abel and M. Keith McShea.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, réf. LSO-BL01716. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106781.3/984/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**MCTRUSTCO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-7241 Bèrelange, 204, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 87.953.

In the year two thousand and five, on the twenty-second November.  
Before Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Mondorf-les-Bains.

Was held an Extraordinary General Meeting of Partners of MCTRUSTCO LUXEMBOURG S.A., having its registered office in L-7241 Bèrelange, 204, route de Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on June 24th, 2002, published in the Mémorial C, n° 1298 dated September 7th, 2002, modified pursuant to a deed of the same notary on August 23rd, 2002, published in the Mémorial C n° 1541 dated October 25th, 2002, modified pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on April 28th, 2003, published in the Mémorial C n° 923 dated September 9th, 2003.

The meeting was opened with Daniel Reding, accountant, with professional address at Bertrange, in the Chair, who appointed Christine Ney, secretary, with professional address at Bertrange, as secretary.

The meeting appointed Marco Fieger, qualified accountant, with professional address at Bertrange, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

- 1) Decision to dissolve and to put the Company into liquidation;
- 2) Appointment of M. Volker Hemprich, as liquidator and determination of the powers of the liquidator.

II.- That the shareholders present or represented, the powers of attorney of the represented shareholders as well as the number of parts held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, by the board of the meeting and the undersigned notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides on the dissolution of the Company and puts the Company into liquidation.

*Second resolution*

The meeting decides to appoint M. Volker Hemprich, with professional address at CH-1204 Genève (Switzerland), 2-4, Place du Molard, as liquidator.

The liquidator has the widest powers as foreseen by articles 144 to 148 bis of the co-ordinated law on commercial companies. He can accomplish all deeds foreseen by article 145 without having to request prior approval of the general shareholders' meeting.

He can dispense the registrar of mortgages to proceed automatically with registrations; he can renounce to real rights, liens, mortgages, rescissory actions, grant releases, with or without payment of all registrations of liens or mortgages, transcriptions, seizure, attachments or other impediments.

The liquidator is dispensed from inventory making and can rely on the accounts of the Company.

The liquidator has the right to make interim distributions in the interest of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate, to one or several proxies, parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks english, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in english, followed by a french version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the english and the french texts, the english version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Bertrange.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société MCTRUSTCO LUXEMBOURG S.A., établie et ayant son siège à L-7241 Bèrelange, 204, route de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 juin 2002, publié au Mémorial C n° 1298 du 7 septembre 2002, modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 23 août 2002, publié au Mémorial C n° 1541 du 25 octobre 2002, modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 28 avril 2003, publié au Mémorial C n° 923 du 9 septembre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Daniel Reding, comptable, demeurant professionnellement à Bertrange, qui désigne comme secrétaire Christine Ney, secrétaire, demeurant professionnellement à Bertrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Marco Fieger, expert-comptable, demeurant professionnellement à Bertrange. Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Dissolution et mise en liquidation de la Société;
- 2) Nomination de M. Volker Hemprich comme liquidateur et définition de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que l'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur M. Volker Hemprich, demeurant professionnellement à CH-1204 Genève (Suisse), 2-4, Place du Molard.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donnée mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Le liquidateur a le droit de faire des distributions intérimaires dans l'intérêt de la Société.

Il peut, sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Bertrange.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ch. Ney, M. Fieger, D. Reding, R. Arrensдорff.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2005, vol. 469, fol. 76, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 12 décembre 2005.

R. Arrensдорff.

(107961.3/218/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

**AZEGO TECHNOLOGY SERVICES, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

H. R. Luxemburg B 103.844.

Im Jahre zweitausendfünf, den fünften Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile Schlessler, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 35, rue Notre-Dame.

Ist erschienen:

AZEGO TECHNOLOGY SERVICES, GmbH, mit Sitz in D-81675 München, Siebertstrasse 5,

hier vertreten durch Herrn Alain Lorang, Rechtsanwalt, wohnhaft in L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 septembre, gemäss einer privatschriftlichen Vollmacht, erteilt am 1. Dezember 2005,

welche Vollmacht, ne varietur unterzeichnet, der gegenwärtigen Urkunde beigefügt bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Diese Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, ersucht den amtierenden Notar, ihre Erklärungen zu beurkunden wie folgt:

Die Erschienenene, vertreten wie hiavor erwähnt, ist die einzige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung AZEGO TECHNOLOGY SERVICES, S.à r.l., mit Sitz in L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, gründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 22. Oktober 2004, veröffentlicht im Mémorial, «Recueil des Sociétés et Associations» C, Nummer 75 vom 27. Januar 2005, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 103.844.

Die alleinige Gesellschafterin fasst folgenden Beschluss:

*Beschluss:*

Der Gesellschaftszweck wird abgeändert und infolgedessen erhält Artikel zwei der Satzung folgenden Wortlaut:

«**Art. 2.** Der Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung, unter irgendeiner Form, in andern luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, alle anderen Anlagemöglichkeiten, der Erwerb von allen Arten von Wertpapieren durch Ankauf, Zeichnung oder sonstwie, deren Veräusserung durch Verkauf, Abtretung oder Tausch, die Überwachung und die Verwertung dieser Beteiligungen sowie das Halten und Verwalten von Patenten und Lizenzen. Sie kann an der Gründung und an der Förderung jedes Industrie- oder Handelsunternehmens teilhaben und solche Unternehmen durch die Gewährung von Darlehen, Vorschüssen, Bürgschaften oder in anderer Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann in diesem Zusammenhang verzinst oder auch zinslose Darlehen aufnehmen oder gewähren. Sie kann Anleihen oder andere Arten von Schuldverschreibungen ausgeben.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt, alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen, im Grossherzogtum Luxemburg oder im Ausland, zu tätigen, welche direkt oder indirekt, ganz oder teilweise mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Die Gesellschaft hat ebenfalls zum Zweck der Handel und die Entsorgung von elektronischen und elektromechanischen Bauelementen und Geräten aller Art und die Beratung zur Optimierung der Materialwirtschaft. Weiterer Gegenstand ist Vertrieb und Einsatz von Informationssystemen und die Beratung hierzu.

Die Gesellschaft kann ihren Gesellschaftszweck direkt oder indirekt, im eigenem Namen oder für Rechnung Dritter, allein oder in Vereinigung mit anderen Personen, verfolgen und jede Transaktion tätigen, die diesen Gesellschaftszweck oder denjenigen der Gesellschaften, in denen sie eine Beteiligung hält, fördert.

Im allgemeinen kann die Gesellschaft alle Kontroll- oder Überwachungsmaßnahmen ergreifen und jede Art von Tätigkeit ausüben, die ihr im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes als nützlich erscheint.

Die Gesellschaft kann sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck der Gesellschaft in Verbindung stehen. Auch kann sie sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.»

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Vertreter der Komparentin, hat derselbe die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. Lorang, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 52, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 12. Dezember 2005.

E. Schlesser.

(108823.3/227/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

**AZEGO TECHNOLOGY SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 103.844.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 12 décembre 2005.

E. Schlesser.

(108825.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.